

BONNE DE MISELLE, pour commander sa compagnie de gardes. Il demanda d'abord pour lui le grade d'adjudant-général, sous prétexte qu'il n'y avait ni ordre ni discipline dans les troupes de la colonie ; mais n'ayant pas eu une réponse favorable, il résolut de l'avancer d'une autre manière ; il lui concéda une seigneurie, et lui accorda le poste de Ste. Marie, avec le privilège exclusif du commerce avec les sauvages, se contentant de lui associer un M. D'ARPENTIGNY.

Ce *népotisme* mit le comble au mécontentement qui régnait déjà depuis longtemps dans la colonie, contre M. de la Jonquière : on fit parvenir en France des plaintes nombreuses contre son administration, et prévoyant sans doute qu'il ne tarderait pas à être rapellé, il demanda lui-même son rappel ; mais avant qu'il lui eût été nommé un successeur, il mourut à Québec, le 17^{ai} 1752.

Le marquis de la Jonquière, sans être doué de talents transcendans, avait de l'habileté et de la bravoure ; il avait fait preuve de cette dernière qualité surtout dans les combats où il s'était trouvé. Mais quoiqu'il eût amassé par le commerce en Canada plus d'un million de livres, qui se trouvèrent, à sa mort, entre les mains de M. de VERDUC, greffier du conseil supérieur, son avarice n'avait en rien diminué. M. Smith raconte, que durant sa dernière maladie, il ordonna que les bougies de cire, allumées dans sa chambre, fussent remplacées par des chandelles de suif, observant que ces dernières feraient aussi bien et *coutaient* moins.

Le même historien rapporte de M. de la Jonquière une autre anecdote, puisée dans le *Journal des Jésuites*, et en prend occasion de dire " qu'il savait soutenir avec fermeté les droits de la couronne ; qu'il maintenait que le roi était le chef de l'église, et qu'il était investi du pouvoir de la gouverner comme il le jugeait expédient. " Sans adopter entièrement l'opinion d'un écrivain d'entre nous, qui paraît donner à entendre que ce serait le plus grand des malheurs pour les Canadiens, s'il fallait l'approbation du gouvernement civil pour la nomination d'un curé, comme pour celle d'un évêque de Québec, nous sommes bien convaincus que M. de la Jonquière ne s'est point exprimé sur le sujet de la manière que le dit M. Smith ; quand même, comme le prétend, l'écrivain précité, toutes les opinions eussent commencé alors à se déplacer, chez une certaine classe d'hommes. Le marquis de la Jonquière n'était pas sans doute plus imbu de l'esprit philosophique que le comte de Maurepas, qui, comme le dit plaisamment un auteur, voulait borner toutes les études à la lecture de l'Almanach royal. Le simple fait est que la conduite du P. LETOURNOIS, au Sault St. Louis, ayant déplu au gouverneur, celui-ci jugea à propos de le déplacer ; et de nom-